

Le Monde

Dimanche 26 Juillet 2009

Politique

Le Conseil d'Etat valide pour l'essentiel le projet de redécoupage électoral

Le Parti socialiste continue de dénoncer un projet " politiquement très orienté "

L'examen du texte a été laborieux et, démarré dans l'après-midi du jeudi 23 juillet, il ne s'est achevé que tard dans la nuit de vendredi. Au final, l'avis rendu par le Conseil d'Etat sur le redécoupage des circonscriptions électorales satisfait le gouvernement. " *Le projet d'ajustement de la carte électorale a été largement validé* ", s'est félicité Alain Marleix. Le secrétaire d'Etat à l'intérieur et aux collectivités locales ne retient qu'un nombre relativement peu élevé de situations litigieuses qu'il lui reviendra de trancher avant l'examen des ordonnances devant le conseil des ministres du 29 juillet. Une loi de ratification finale devrait ensuite être soumise au Parlement, à l'automne.

Ultimes arbitrages

Etabli sur la base des évolutions démographiques, le projet de répartition des 577 sièges de députés, publié au *Journal officiel* du 27 juin (*Le Monde* du 30 juin), retient la suppression de 33 circonscriptions, dont 10 détenues par l'UMP, 19 par le Parti socialiste, 2 par les Verts et

une par le Parti communiste. En contrepartie, 21 circonscriptions nouvelles doivent être créées dans 17 départements, auxquels s'ajoutent 11 sièges pour la représentation des Français de l'étranger.

Pour 93 % des circonscriptions, selon M. Marleix, le projet du gouvernement avait repris les suggestions et réserves formulées par la commission consultative présidée par Yves Guéna, ancien président du Conseil constitutionnel. Dans son avis, le Conseil d'Etat ne modifie qu'à la marge ce schéma, en préconisant le basculement et le transfert de 82 cantons sur 4 305, soit 1,9 % du total.

Reprenant les avis de la commission Guéna, il confirme la demande d'introduire des modifications pour 34 circonscriptions, soit 6 % du total. Ces cas se révèlent être les litiges politiquement les plus sensibles. C'est le cas à Paris, où la gauche proteste contre le remodelage de la circonscription détenue par Annick Lepetit (PS) dans le 17^e arrondissement, comme dans la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise. La discussion a été âpre à propos du contour des deux nouvelles

circonscriptions de Seine-et-Marne, le département de Jean-François Copé, le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale.

La proposition gouvernementale a aussi été invalidée dans le Tarn où un subtil équilibre avait été établi pour préserver le siège de l'actuel député Nouveau Centre, Philippe Folliot. Le Conseil d'Etat a aussi formulé un avis différent à propos du Pas-de-Calais, comme de la Moselle où le litige oppose deux députés UMP.

Principalement concerné, le PS dénonce un projet " *politiquement très orienté* ", qui pourrait aboutir à ce que " *la gauche, majoritaire en voix, soit minoritaire en sièges* ", comme l'assurent ses spécialistes électoraux. Avant de soumettre les arbitrages ultimes au conseil des ministres du 29 juillet, M. Marleix s'est engagé à rencontrer dès lundi les responsables de la majorité et de l'opposition.

Michel Delberghe